



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Crédit agricole et plans de développement dans la Somme

Hubert Penel

Résumé

La Somme bénéficie de conditions naturelles favorables. Encore faut-il donner aux exploitants agricoles les moyens de disposer d'un outil de progrès économique. Les plans de développement sont apparus comme l'un de ces moyens, aux organisations professionnelles du département. Ce sont en effet les instances départementales qui par leurs bonnes relations et leur volonté commune, ont informé les agriculteurs, élaboré et mis en œuvre les plans. Le rôle du Crédit Agricole est étudié ici.

Abstract

La Somme is endowed with favorable natural conditions, although it is necessary to give farmers the means to have at their disposal a tool for economic progress. Development plans were viewed as such a mean by the farm institutions of that department. It is those departmental bodies which, through their good relations and common will, made farmers aware of the plans, and constructed and implemented them. The role of «Credit Agricole» is studied here.

Citer ce document / Cite this document :

Penel Hubert. Crédit agricole et plans de développement dans la Somme. In: Économie rurale. N°141, 1981. pp. 37-40;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1981.2756>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1981_num_141_1_2756

Fichier pdf généré le 08/05/2018

CREDIT AGRICOLE ET PLANS DE DEVELOPPEMENT DANS LA SOMME

Hubert PENEL
CRCAM de la Somme*

La Somme bénéficie de conditions naturelles favorables. Encore faut-il donner aux exploitants agricoles les moyens de disposer d'un outil de progrès économique. Les plans de développement sont apparus comme l'un de ces moyens, aux organisations professionnelles du département. Ce sont en effet les instances départementales qui par leurs bonnes relations et leur volonté commune, ont informé les agriculteurs, élaboré et mis en œuvre les plans. Le rôle du Crédit Agricole est étudié ici.

AGRICULTURAL FINANCE AND DEVELOPMENT PLANS IN THE DEPARTMENT OF «LA SOMME»

La Somme is endowed with favorable natural conditions, although it is necessary to give farmers the means to have at their disposal a tool for economic progress. Development plans were viewed as such a mean by the farm institutions of that department. It is those departmental bodies which, through their good relations and common will, made farmers aware of the plans, and constructed and implemented them. The role of «Credit Agricole» is studied here.

LA SOMME TELLE QU'ELLE EST

L'imagerie parisienne se représente la Somme comme le royaume du blé et de la betterave. Cette image de grandes exploitations ainsi orientées, mérite d'être bien nuancée.

Les exploitations

En 1975, début de l'action des plans de développement, la Somme comptait 6000 exploitations comprises entre 20 et 60 ha, soit pratiquement la moitié. Les premiers éléments du dernier recensement donnent à titre provisoire 4440 exploitations comprises entre 20 et 50 ha sur un total de 12000 (voir encadré).

Environ 8000 exploitations possèdent 158000 vaches laitières. De même en 1978, on rencontre 18000 truies réparties dans 1350 exploitations, alors que 1164 ont un élevage de porcs à l'engrais.

La production

Le blé représente, c'est vrai, la première production du département, avec 8 millions de quintaux, constituant 20 % de la production agricole finale. Mais le lait arrive en deuxième position avec 5 millions d'hectolitres en 1979, soit environ 18 % de la production agricole finale. Si l'on ajoute la viande bovine au lait, la production bovine se hisse à la première place dans la production agricole finale. (voir encadré pour la répartition de la production agricole finale de l'ensemble du département).

Les marges de progrès

La Somme bénéficie de conditions naturelles de sols et de clients, bien sûr tout à fait favorables à une agriculture intensive. Avec des rendements en blé dépassant 50 quintaux à l'ha, et une production annuelle par vache en 1979 de 3900 l/an, la Somme figure sans doute parmi les départements «bien placés». Mais les marges de progrès sont cependant bien réelles. Par exemple, le rendement du réseau de démonstration de l'opération Blé 80 dépasse depuis 2 ans, de 8 à 9 quintaux à l'ha le rendement départemental moyen. De même, le rendement par vache d'un groupe d'exploitations laitières suivies par le Centre de gestion depuis plusieurs années, atteint 5000 litres. Ces deux exemples montrent l'importance des progrès possibles par rapport aux performances obtenues dans le département même par les exploitants les plus compétents.

Enfin, les conditions de travail peuvent également faire l'objet d'améliorations : ainsi 5000 exploitations seulement ont une machine à traire sur les 8000 exploitations ayant des vaches laitières.

Les chefs d'exploitations

L'encadré indique la répartition par classes d'âge des chefs d'exploitations. La tranche 36-60 ans est la plus nombreuse ; on y trouve les exploitants intéressés par le développement de leur entreprise.

La formation professionnelle reste un des points faibles de l'agriculture du département ; 85 % de la population agricole n'a pas de diplôme ou le seul CEP, contre 74 % pour l'ensemble de la population. Ce phénomène se vérifie d'ailleurs dans toutes les classes d'âge.

* H. PENEL est chef du Service Economique de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Somme.

COMMENT LES PLANS SE SONT-ILS MIS EN PLACE ?

L'action volontariste des Organisations Professionnelles a prévalu

La Somme a été, avec l'Aveyron et l'Allier, l'un des premiers départements à mettre en place les plans de développement. Dès l'origine, l'accord a été unanime et mûrement réfléchi entre les organisations professionnelles. L'action PL D a été et reste encore un acte volontariste de l'ensemble de la profession : Chambre d'agriculture, Fédération des Exploitants, CDJA, Coopération, Centre de gestion et Crédit Agricole. L'Administration pourrait presque être citée en même temps que les organisations professionnelles, tant sa collaboration et son soutien ont été grands. Ce consensus administration-profession a été facilement réalisé puisqu'il est une des traditions dans la Somme de conjuguer les efforts pour atteindre un but commun.

L'information et la sensibilisation des agriculteurs ont été primordiales. Les organisations professionnelles ont considéré dès l'origine que cette action PL D est une action de développement économique et non pas une aide aux exploitations en difficulté par suite de mauvaise gestion. Faire un plan c'est passer dans beaucoup de cas à une série d'actions techniques destinées à mieux maîtriser son exploitation : contrôle laitier, comptabilité, etc. En aucun cas, un plan de développement ne doit se limiter à constituer un dossier pour avoir des financements bon marché. Cette orientation, très nette d'employer les PL D selon le but réel de leur institution par la CEE, a tout naturellement conduit le Crédit Agricole à s'associer concrètement au mouvement. Dès le 4^e trimestre 1975, la Somme faisait agréer une vingtaine de plans. Depuis cette date, une action de relance auprès des agriculteurs est organisée par les organisations professionnelles, en s'appuyant sur le réseau du Crédit Agricole.

L'élaboration des plans.

La procédure appliquée dans la Somme (voir encadré) est la suivante : la Somme a mis en place une commission technique dont le rôle est d'examiner l'orientation technico-économique du projet, et de donner son avis sur l'opportunité de poursuivre l'étude du plan. Cette commission technique n'a aucun pouvoir réglementaire. Elle permet d'apporter à l'agriculteur des éléments de réflexion et d'éviter que l'étude du plan ne soit poursuivie si des obstacles majeurs se faisaient jour dès le début de l'étude.

La commission permanente, de son côté, est formée de 4 personnes nommément désignées de l'ADASEA, de la DDA, du Centre de gestion et du Crédit Agricole. Sans le moindre pouvoir réglementaire, cette commission permanente est responsable devant la commission mixte de la coordination et de l'élaboration des plans.

PROMOTION DES PLANS DE DEVELOPPEMENT

Les actions de promotion

La volonté commune des organisations professionnelles a permis à chacune d'entre elles de faire passer le même message à l'ensemble des agriculteurs du département. Le Crédit Agricole est intervenu de façon active dans la diffusion de ce message à objectif économique. Il insistait tout normalement sur les aspects financiers du PL D. Dès 1975, la Caisse régionale a organisé des réunions à l'intention des conseils d'administration des caisses locales et des chefs de bureaux. Cette première série de réunions présentait l'ensemble des procédures et le but des plans. Un audio-visuel édité par l'IGER (Institut de gestion et d'économie rurale) permettait de mettre l'accent sur le modèle de simulation qui serait employé dans le département (programme informatique EXPLORE).

A la fin de l'année 75, un ciblage informatique était réalisé par le Service économique de la Caisse régionale. Ce ciblage effectuait un choix des agriculteurs selon 6 critères. Cette liste était une aide pour les chefs de bureaux dans la recherche des exploitants susceptibles de bénéficier d'un PL D. Le Crédit Agricole était ainsi amené à fournir à ses sociétaires une première information très générale sur les plans. Après plusieurs contacts avec le même sociétaire, le Crédit Agricole renvoyait l'agriculteur au Centre de gestion chargé de l'élaboration des plans.

Chaque année depuis 1976, des réunions sont organisées par le Crédit agricole, en liaison avec les autres organisations professionnelles. Ces réunions sont destinées aux agriculteurs concernés par les plans. Les participants à ces réunions étaient largement prospectés par les différents bureaux du Crédit Agricole. Les conseillers agricoles et les conseillers de gestion du secteur concerné participaient bien sûr à ces réunions. Leur contenu a du reste évolué au fil des années. En 1976, les réunions avaient lieu en salle avec des exposés didactiques. En 1980, la réunion a eu lieu chez un agriculteur titulaire d'un PL D depuis 2 ou 3 ans. Croyant à la vertu de l'exemple, le Crédit Agricole a proposé ce type de réunions de façon à montrer concrètement une réalisation proche des agriculteurs. La réunion commençait par le récit, par l'agriculteur lui-même, de la mise en place de son plan. Les participants lui posaient alors toutes les questions qu'ils souhaitaient.

Les techniciens présents n'intervenaient que pour donner des renseignements précis sur les aspects administratifs ou techniques de la procédure. Cette phase était limitée à une heure. Les participants visitaient ensuite l'exploitation.

Les autres organisations professionnelles travaillaient elles aussi à la promotion des PL D. Par exemple, la Fédération des Exploitants et le Centre de gestion organisent régulièrement des réunions sur ce thème.

Crédit Agricole et développement.

Pourquoi le Crédit Agricole s'est-il intéressé aux plans de développement ? Beaucoup de réponses à cette question ; il faut rappeler ici encore que les organisations professionnelles de la Somme considèrent les PL D comme un outil de progrès économique. En effet, le plan met en œuvre des moyens permettant d'atteindre le revenu de parité. Il s'agit donc d'un outil de progrès économique au premier chef, mais également d'amélioration des conditions de travail. Cette amélioration des résultats économiques et des conditions de travail passe par un perfectionnement de la compétence professionnelle qui n'est pas dans la Somme conforme aux désirs des agriculteurs en place. Les PL D permettent en effet à leurs titulaires de bénéficier dans des conditions financières et pratiques d'un stage de formation de 220 heures. Le Crédit Agricole juge très positive une procédure liant l'octroi de crédit à la formation professionnelle.

La réflexion menée par l'agriculteur avec un conseiller de gestion sur le devenir qu'il compte imprimer à son exploitation, correspond à un meilleur emploi des crédits bonifiés. En période de limitation draconienne des possibilités de financement, cet aspect prend d'autant plus de relief.

Grâce à la prévision sur 6 années, le Crédit Agricole peut lui-même améliorer ses propres prévisions. Actuellement, les prêts bonifiés sont soumis à l'encadrement, à l'exception des Prêts Spéciaux de Modernisation. Connaissant les volumes de crédits à financer en Prêts Spéciaux de Modernisation, le Crédit Agricole peut ainsi mieux affecter les autres catégories de prêts soumis à l'encadrement aux actions de développement se déroulant en dehors de la procédure mise en place par Bruxelles.

Nombre d'exploitations

	4 120
< 20 ha	4 443
20 - 50 ha	2 637
50 - 100 ha	846
> 100 ha	<u>12.046</u>

Source : estimation recensement.

Valeur de la production agricole finale en 1979

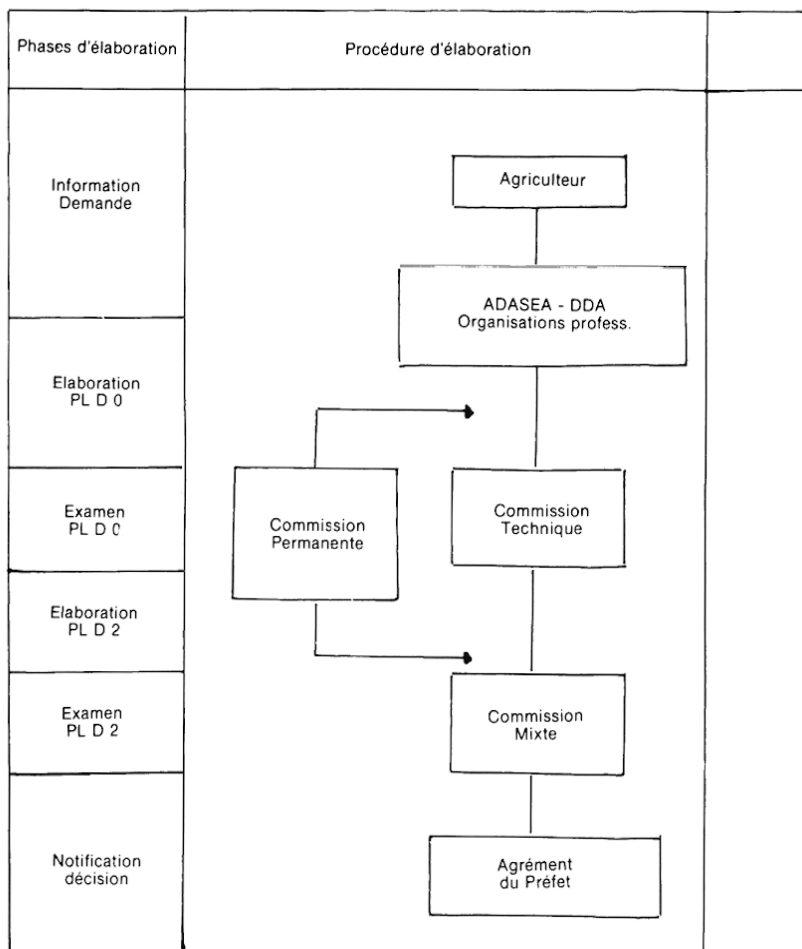
	en MF	en %
Blé	592	19
Lait	507	17
Gros bovins	239	8
Betteraves	473	15
Productions :		
● Végétales	1 942	63
● Animales	1 130	37
	<u>3 072</u>	

Source : SCEES comptes provisoires.

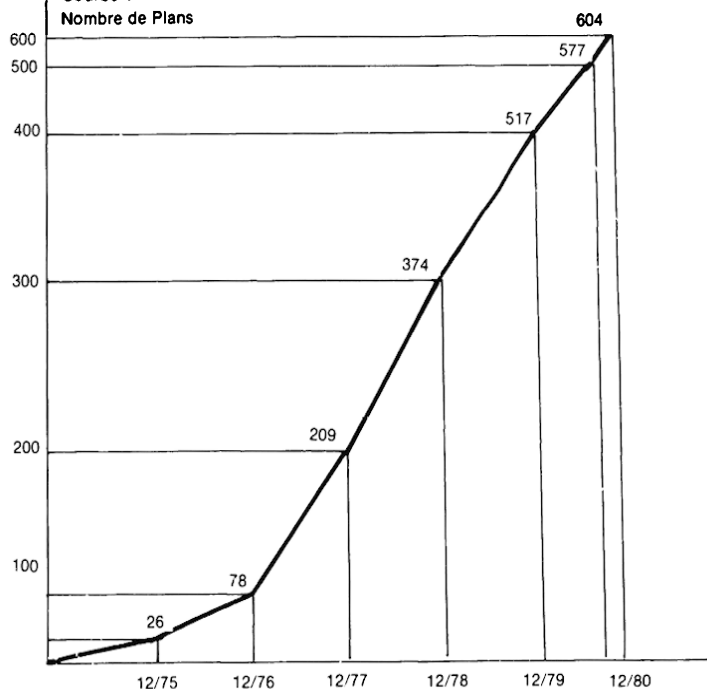
Age des chefs d'exploitations

— de 35 ans	1 341
36 - 60 ans	8 684
61 - 65 ans	688
+ de 65 ans	1 332
	<u>12 045</u>

Source : RGA 1980



Courbe 1
Nombre de Plans



Une prévision établie sur 6 ans par un agriculteur aidé d'un conseiller de gestion, permet également une appréciation excellente des risques bancaires. Du reste, les chargés d'études du Service économique de la Caisse régionale participent avec le conseiller de gestion à l'élaboration du plan chez l'agriculteur. Au cours de cette phase, les investissements et leur financement font l'objet d'une discussion avec l'agriculteur, qui peut ainsi modifier son projet initial et s'accorder le temps de réflexion nécessaire avant toute décision au niveau de sa prévision. Cette collaboration entre l'agriculteur, le Crédit Agricole et le Centre de gestion, n'en laisse pas moins chacun maître de sa décision d'investir ou de financer ; 4 ans d'expérience et l'étude de plus de 600 plans autorisent la Caisse de la Somme à affirmer que le système peut fonctionner au mieux des intérêts et des possibilités de chacun.

Enfin, une dernière raison a amené le Crédit Agricole à promouvoir et à mettre en œuvre les plans. Cette raison est le désir de conserver aux exploitations agricoles un avenir grâce à leur compétitivité en face de nos proches voisins et concurrents du nord de l'Europe. La Somme bénéficie sans doute de conditions naturelles favorables, encore faut-il donner aux exploitants agricoles les moyens de disposer d'un outil de production convenable. Les plans de développement sont apparus comme un de ces moyens que la CEE a proposé aux Etats-membres, et dont la Somme a décidé de se servir au maximum.

OU EN SOMMES-NOUS ?

Quelques résultats.

L'évolution de la mise en place des PL D se précise de manière régulière (courbe 1). Actuellement, une centaine de plans sont en cours d'élaboration. A ce jour, le département de la Somme se situe dans les tout premiers rangs avec quelque 460 plans agréés (représentant 3,6 % du total des plans en France). Ramené au nombre d'exploitations du département, ce pourcentage passe à 5,3 contre 1,3 pour la moyenne française. On peut donc dire que l'action volontariste menée par le Crédit Agricole et les organisations professionnelles a porté ses fruits.

Caractéristiques des plans

La superficie moyenne des exploitations titulaires d'un PL D est de 48 ha. L'orientation technico-économique indique 70 % de production laitière. Cette constatation est bien normale. En effet, les troupeaux laitiers sont beaucoup

plus largement représentés dans les structures de moins de 50 ha sans main-d'œuvre salariée. Cette observation confirme que les plans sont mis en œuvre sur les exploitations familiales. Cette procédure de développement peut les aider à les maintenir compétitives, tout en améliorant leurs conditions de travail. Les autres orientations économiques font appel à toutes sortes de productions : porcs, moutons, lapins, endives, productions légumières, etc.

Le rôle du Crédit Agricole

Le rôle des Caisses Locales et des Bureaux Auxiliaires est primordial dans la détection et la sensibilisation des agriculteurs susceptibles de bénéficier des PL D. Le Crédit Agricole de la Somme s'est intéressé de façon concrète et dynamique à la mise en œuvre des plans pour les raisons indiquées précédemment. En agissant ainsi, le Crédit Agricole remplit mieux encore sa mission de financier privilégié de l'agriculture. En plus des financements, il fait profiter les sociétaires de l'expérience financière acquise au contact permanent et quotidien des exploitations agricoles. Son action conjuguée de façon coordonnée et constante avec les autres organisations, lui permet d'être pleinement efficace.

CONCLUSIONS

La procédure plans de développement a retenu l'attention de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Somme dès 1975.

Depuis 5 ans, elle a mené une action permanente et concrète avec les autres organisations professionnelles, pour mettre en œuvre cette procédure proposée par la CEE.

Le Crédit Agricole s'est engagé dans cette voie car cette procédure lui apparaît être de l'intérêt de l'agriculteur : financement à un taux privilégié, obligation de prévoir et de programmer l'évolution de son exploitation, confortant ainsi son rôle de chef d'entreprise, et action de formation.

C'est également l'intérêt des agriculteurs de la Somme puisque l'augmentation du nombre de bénéficiaires de plans de développement permet d'augmenter la masse globale des crédits mis à la disposition des agriculteurs